

APPEL A CANDIDATURE : Classe Relais de Clermont l'Hérault

TITRE DU POSTE : Enseignant PE / Classes Relais

## CADRE REGLEMENTAIRE DE REFERENCE Circulaire ministérielle n°2014-037 du 28-3-2014

Rattachement administratif du poste : Collège du Salagou Lieu d'exercice : École élémentaire publique Jean Rostand

## **MISSIONS**

- Prendre en charge des élèves du collège en rupture scolaire qui rencontrent de lourds problèmes d'intégration dans les dispositifs classiques de l'Education Nationale.
- Les maintenir dans le « statut » d'élève, condition nécessaire à la construction du projet individuel.
- Réaliser un bilan individualisé des élèves en référence au socle commun, garantir une remise à niveau scolaire et contribuer à la construction d'un projet scolaire ou professionnel.
- Proposer un contrat avec la famille, le référent de l'équipe éducative et les chefs d'établissements concernés.
- Mettre en place un système de liaison dispositif relais /collège d'origine.
- Accompagner le retour vers le collège ou l'insertion professionnelle.

## **COMPETENCES REQUISES**

- Connaissance et intérêt pour les publics concernés.
- Capacité à piloter le dispositif sous la responsabilité du chef d'établissement du collège du Salagou et L'accompagnement des services de la direction académique.
- Capacité à travailler en collaboration avec les familles, les services éducatifs et les services sociaux.
- Aptitude à mettre en place des solutions individualisées en fonction du profil de chaque élève.
- Riqueur et bienveillance à l'égard d'un public parfois difficile.

## CONDITIONS D'EXERCICE

- L'enseignant exerce sous la double autorité du chef d'établissement du collège du Salagou et de l'IEN ASH.
- L'enseignant est aidé dans sa tâche par un assistant d'éducation (effectif maximum accueilli : 8 élèves).
- L'horaire minimum hebdomadaire des enseignants face aux élèves est de 20 heures réparties sur 8 1/2journées avec interruption à midi.
- La durée d'accueil d'un élève est de 6 semaines et peut éventuellement être prolongée jusqu'à 12 semaines.
- L'enseignant bénéficie d'une NBI 30 points.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Jacques GRENIER (Coordinateur départemental des dispositifs relais) au 04 67 91 52 26.